

**HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE**  
**REPERTOIRE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION CONDUISANT A L'HMONP (3 pages)**

MODULE	REF	OBJECTIFS DE FORMATION (en termes de compétences visées / être capable de...)	THEMES DE FORMATION (référence MC)
M1 – Le cadre légal de l'exercice d'une profession réglementée	101	Inscrire son activité d'architecte dans le cadre réglementé et codifié d'une profession en constante évolution.	<b>Architecte, un titre, une profession réglementée</b> La profession d'architecte comme profession réglementée : la loi du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture Les responsabilités personnelles et professionnelles de l'architecte Les assurances et les risques encourus L'environnement professionnel européen et international  <b>Les différents modes d'exercice</b> La situation des architectes en France : nombre, taille moyenne des structures L'exercice à titre libéral et l'exercice en société ( EURL, SARL, SA, Sociétés de moyens...) L'exercice d'architecte salarié
	102	Mesurer les responsabilités inhérentes à l'exercice de la profession d'architecte, identifier les "risques du métier" et s'en prémunir	
	103	Situer sa propre pratique dans l'environnement professionnel (national, européen, international) et les différents secteurs d'activité de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine	
	104	Différencier les différents statuts et modes d'exercice de l'architecte maître d'œuvre	
M2 – Création et gestion des entreprises d'architecture	201	Identifier et organiser les paramètres de gestion des ressources (humaines, financières, matérielles) de l'entreprise	<b>Le management d'agence</b> L'organisation et la gestion des agences : démarche pour l'installation, stratégies d'entreprise, gestion financière et administrative, comptabilité, fiscalité, investissements et amortissements, gestion des ressources humaines, formation professionnelle. Le droit du travail et le droit social : conventions collectives, négociations, santé au travail, prévention des accidents, hygiène, sécurité, prévention des incendies, relations sociales.  <b>Le management de projet</b> Positionnement prospectif de l'agence et gestion de son carnet de commande Les méthodes de suivi des projets (gestion des documents, suivi des phases, démarche qualité et développement durable)
	202	Structurer un projet personnel de création et de pérennisation d'activité	
	203	Maîtriser les notions de base en droit du travail et droit social appliquées à l'entreprise d'architecture	
	204	Développer une démarche stratégique et commerciale	
	205	Maîtriser les méthodes de suivi administratif de projet et contribuer à l'évolution de l'activité	

MODULE	REF	OBJECTIFS DE FORMATION (en termes de compétences visées / être capable de...)	THEMES DE FORMATION (référence MC)
M3 – Les missions de la maîtrise d'œuvre et tous ses acteurs	301	Distinguer les différentes missions et procédures à respecter en fonction du type de marché : public, privé, PPP	<p><b>Les différents marchés</b> Les marchés publics : mission de base (Loi MOP), missions complémentaires Les marchés privés Les partenariats publics privés (PPP)</p> <p><b>Déroulement des missions</b> 1/ <u>Le processus de conception du projet</u> Management de l'équipe de maîtrise d'oeuvre autour du projet : suivi, validation des phases, outils. Analyse du programme Coût d'objectif et délais du maître d'ouvrage Les études d'esquisse, avant-projet et projet Contexte de l'opération - site - contraintes et contexte réglementaire Autorisations administratives Le dossier de consultation des entreprises et l'assistance à la passation des marchés de travaux. 2/ <u>Le processus de réalisation</u> Rôle et responsabilité des différents intervenants sur le chantier La période de préparation de chantier et les visas d'exécution La direction de l'exécution des travaux : partie organisation et technique (réunions et CR de chantier, contrôle de l'exécution des travaux, avancement et planning, gestion des plans). La direction de l'exécution des travaux : partie administrative et financière (marchés de travaux, OS et avenants, décomptes, pénalités) L'assistance aux opérations de réception (PV, levées des réserves, DOE et DGD, parfait achèvement)</p> <p><b>La maîtrise des coûts</b> : de l'estimation aux décomptes définitifs</p>
	303	Identifier les acteurs du projet et distinguer leur rôle dans le processus de maîtrise d'œuvre	
	304	Manager l'équipe de maîtrise d'œuvre	
	305	Différencier les missions de l'architecte maître d'oeuvre et leurs étapes en fonction du type de projet	
	306	Planifier la réalisation du projet selon ses différentes phases et réguler son avancement	
	307	Coordonner les intervenants de la phase "Chantier"	
	308	Organiser et suivre les phases d'exécution des travaux	
	309	Estimer le coût d'un projet	
	310	Maîtriser l'évolution des coûts pendant le déroulement du projet	

MODULE	REF	OBJECTIFS DE FORMATION (en termes de compétences visées / être capable de...)	THEMES DE FORMATION (référence MC)
M4 – Le cadre contractuel	401	Apprécier et adapter sa position par rapport au maître d'ouvrage	Relations maître d'ouvrage/maître d'oeuvre Relations au sein de la maîtrise d'oeuvre : les partenariats, la cotraitance, la sous-traitance, le mandataire  Les pièces contractuelles (AE, CCAP, CCTP, Programme...)  Négociation des contrats : Méthode de calcul des coûts de revient (coût de production) et prix de vente Analyse de la commande, identification de la mission, élaboration et calcul de l'offre Négociation de l'offre, signature et suivi des contrats, avenants et bilan
	402	Identifier les différentes relations contractuelles au sein de la maîtrise d'oeuvre	
	403	Rédiger les documents contractuels et administratifs adaptés au type de marché et au projet	
	404	Négocier un contrat et maîtriser son évolution	
M5 – L'environnement réglementaire du projet	501	Identifier et maîtriser les réglementations applicables au projet	Les règles d'urbanisme et de construction Les règlements techniques Les labels et certifications
	502	Différencier les acteurs professionnels en matière de réglementation	
	503	Mobiliser les partenaires spécialistes par obligation et pertinence en fonction du projet	
	504	Organiser une veille réglementaire efficace	